



## De l'assemblée ad-hoc de 1953 à la commission institutionnelle de 1982 : après 30 ans, le Parlement Européen assure à nouveau un rôle constituant

Le Parlement Européen a consacré le 15 septembre une session solennelle au 30<sup>e</sup> anniversaire de la première session de l'Assemblée commune de la C.E.C.A. tenue à Strasbourg les 10, 11, 12 et 13 septembre 1952.

A cette occasion, **Alain Poher**, président du Sénat et ancien président du Parlement européen, **Gaston Thorn**, président de la Commission européenne, **Ellemann Høgen**, président en exercice du Conseil des ministres de la Communauté, ministre danois des Affaires Etrangères et **Piet Dankert**, actuel président du Parlement européen, ont pris la parole.

Il est utile de revenir sur cette célébration qui fut l'occasion de mesurer à nouveau l'importance de la décision du Parlement européen d'assumer un rôle constituant alors même qu'apparaissent les difficultés objectives et les obstacles à surmonter pour atteindre ce but.

Pour ce qui est du premier aspect, il faut se féliciter de l'allocution d'**Alain Poher**. Il a eu pour fil conducteur la constatation que le Parlement européen, à la différence de toutes les autres assemblées à caractère international, a su se donner les moyens de fonctionner comme les parlements nationaux.

SOLIDARNOSC...



Le 15 octobre, à la Maison de l'Europe, l'U.E.F. organisait une rencontre-débat avec une Polonaise résidente à Lyon, de retour d'un séjour en Pologne.

Elle décrit comment, depuis la proclamation de l'état de guerre, la répression se manifestait, la pénurie s'aggravait mais aussi la manière dont les Polonais au travers des actes les plus simples de la vie quotidienne exprimaient leur résistance à l'oppression. Ce témoignage interpelle tous les européens dont la division en Etats-nations permet la pérennité du gouvernement russo-américain du monde, c'est-à-dire le maintien du statu-quo dans chaque sphère d'influence, l'oppression en Pologne et ailleurs. Certes l'aide matérielle que nous pouvons apporter en envoyant des colis, en écrivant aux internés, en invitant des universitaires polonais à venir faire des conférences en France, etc. n'est pas négligeable, mais nous avons ce soir-là pris la mesure de notre impuissance qui ne commencera d'être dépassée que par la création d'un gouvernement européen seul capable de remettre ne cause l'héritage de Yalta.

ET C'EST PAS FINI !

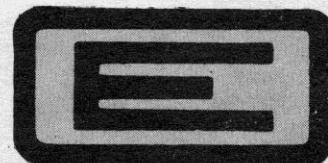


FÉDÉCHOSSES — POUR LE FÉDÉRALISME — PRESSE FÉDÉRALISTE — 26 RUE SALA, 69002 LYON

Directeur de la publication : J.-L. PREVEL

Comité de rédaction : J.-F. BILLION - F. BLANCHARD - C. CABOCEL  
J.-M. DUBOS - A.-M. GORDIANI - M. JEUNE - B. LESFARGUES  
J.-P. PASDELOUP - C. REVEYRAND - B. SAINT-GAL - P. SZYNKA

A.I.P.N. — 48 rue Burdeau — 69001 LYON  
Commission paritaire 56 256



En partant de moyens très limités et d'une seule session annuelle, il a en effet donné vie, dès le départ, à des groupes plurinationaux préfigurant la formation de partis politiques européens dignes de ce nom et a ainsi, lentement mais inexorablement, étendu ses pouvoirs, surtout en matière budgétaire, jusqu'à atteindre avec son élection au suffrage universel direct les prémisses de sa transformation en pierre angulaire de la Communauté. En soulignant positivement cette évolution — et c'est aussi ce qu'ont fait **Gaston Thorn** et **Piet Dankert** — **Alain Poher** a également rappelé un moment de l'existence du Parlement européen souvent passé sous silence alors qu'il est d'une grande importance et qu'il acquiert une actualité particulière à la lumière de l'œuvre entreprise cette année par la Commission pour la réforme des Traités. Il a ainsi rappelé que, au tout début de son activité, l'Assemblée de Strasbourg fut chargée par les gouvernements d'élaborer un projet de statut de la Communauté politique européenne. Baptisée pour l'occasion Assemblée ad hoc, elle acheva cette tâche en mars 1953, même si celle-ci n'eut aucun débouché politique concret, le projet élaboré ayant été abandonné à la suite du rejet, en août 1954, de la Communauté européenne de défense (C.E.D.) par le parlement français.

Ce rappel de l'Assemblée ad hoc arrive au bon moment :

- cette expérience montre que la décision du Parlement européen, élu au suffrage universel direct, d'assumer un rôle constituant, a connu un précédent notable dans sa propre histoire ;
- le projet élaboré en 1953 (et les études qui l'accompagnèrent) contient des indications et des suggestions utiles aux travaux de la Commission pour la réforme des Traités ;
- mais surtout, c'est en se rappelant l'échec final de cette tentative que l'on peut comprendre la raison fondamentale pour laquelle le Club du Crocodile a voulu, et obtenu, du Parlement européen, l'engagement de présenter son projet directement aux organes constitutionnels compétents pour la ratification et pourquoi le maintien de cette exigence est la condition sine qua non d'un débouché positif de son action.

En effet, le projet de l'Assemblée ad hoc fut profondément modifié par le Conseil des Ministres de la C.E.C.A. à qui il fut transmis par son président **Paul-Henri Spaak** et avait déjà perdu son caractère le plus novateur avant même d'être abandonné avec le projet de la C.E.D. C'est pour éviter que le projet de réforme des Traités, auquel travaille le Parlement européen, ne subisse un sort analogue qu'il a été décidé avec raison de ne pas le soumettre à l'accord préalable de l'organe tutellaire des souverainetés nationales (le Conseil des ministres), qui délibère par ailleurs dans le secret, ce qui interdit d'établir clairement les responsabilités précises des uns et des autres.

Notre approbation de cette décision ne signifie nullement que nous soyons inconscients de l'importance des résistances à vaincre pour éviter que le Conseil des ministres ne vide le projet du Parlement européen de tout contenu réellement novateur. Il ne faut se faire aucune illusion à ce sujet et il faut être prêt à mettre les gouvernements européens face à leurs responsabilités. Aucun obstacle juridique n'interdit au Parlement de soumettre son projet aux différents gouvernements nationaux (qui seraient alors dans l'obligation de se prononcer clairement, permettant à l'opinion publique de contrôler efficacement toute l'opération), plutôt qu'au Conseil des ministres, avec une invitation à le transmettre pour ratification aux organes compétents.

L'obstacle est politique, il n'est pas juridique. Il ne peut être dépassé qu'à l'aide de la seule volonté politique. Ceci engage en dernière instance la responsabilité des forces européennes, mais implique également que le Parlement européen poursuive fermement et mène à son terme la lutte commencée le 9 juillet 1981.

C'est justement sur ce point que la célébration du 30<sup>e</sup> anniversaire de l'Assemblée a montré quelques signes préoccupants. L'allocution de son président, **Piet Dankert**, en a été révélatrice.

Il a d'abord critiqué l'intention de faire du Traité sur l'Union européenne l'enjeu principal de la seconde élection européenne, affirmant que pour favoriser une participation active de l'opinion publique, il convenait de mettre l'accent sur la solution des problèmes économiques et sociaux fondamentaux plutôt que sur la problématique institutionnelle. Cette objection sur le contenu de la campagne électorale de 1984, exprimée au sein du Parlement européen à l'occasion des débats des 5 et 6 juillet dernier, nous conduit à préciser que si le Parlement respecte l'engagement pris à ce moment-là (et voté par **Dankert** lui-même), la reconstruction institutionnelle sera nécessairement au centre de la campagne électorale qui coïncidera avec la période des ratifications nationales. Si se pose alors la question du choix entre une Communauté dirigée par un gouvernement démocratique, cette question se situera d'emblée au centre du débat politique.

Tout cela ne signifie pas que le problème de contenu doive être négligé : par exemple, la relance de l'Union économique et monétaire, c'est-à-dire la capacité de la Communauté à relever les défis intérieurs ou internationaux, qui en l'absence de solutions rapides et concrètes mènent à sa dissolution. En fait, ces problèmes ne peuvent être résolus de manière concrète et efficace que s'ils sont liés à la réforme institutionnelle, car c'est la structure actuelle de décision de la Communauté qui est la cause fondamentale de la paralysie du processus d'intégration.

Si l'objection de contenu est évidente, par contre la demande, rappelée par **Piet Dankert** dans son discours et récemment précisée par les présidents des trois institutions communautaires (Conseil des ministres, Commission et Parlement européen) de convoquer une nouvelle Conférence de Messine destinée à débattre des propositions de la Commission pour la restructuration des politiques communes (mandat du 30 mai 1980), l'élargissement à l'Espagne et au Portugal et le nouveau rôle du Parlement européen est nettement plus ambiguë. Il est clair que nous ne contestons pas le principe même d'une telle Conférence qui, bien préparée, pourrait relancer le Système monétaire européen, débloquer le processus d'élargissement et redéfinir le contour de l'Union économique et monétaire pour l'adapter à une réalité qui a profondément évolué ces dix dernières années. Ce qui doit être catégoriquement refusé, pour la raison indiquée précédemment, c'est que la tâche de discuter de la reconstruction institutionnelle de la Communauté soit confiée à une telle conférence et de quelle manière que ce soit.

#### Pour le fédéralisme

Le mardi 30 novembre, M. **André Chandernagor**, ministre délégué auprès du ministre des Relations Extérieures chargé des affaires européennes, a remis à la Maison de l'Europe de Paris les insignes de Chevalier de l'Ordre National du Mérite à deux de nos amis. Nous tenons à les féliciter pour cette distinction.

M. **Jean-Pierre Gouzy**, Président d'honneur de l'Association des journalistes européens, directeur de la revue *L'Europe en formation*, ancien président de la section française de l'Union européenne des fédéralistes.

M. **Thomas Philippovitch**, réfugié hongrois, militant du Parti socialiste, secrétaire international du Conseil des Communes d'Europe.

Nous rappelons à nos lecteurs que *Pour le fédéralisme* (1977, n° 17) a publié un article de lui « le pourquoi de Budapest » à l'occasion du 20<sup>ème</sup> Anniversaire de l'écrasement de la révolution hongroise.

# LA CONVENTION POUR L'EUROPE

**PARIS - VERSAILLES**  
**8, 9 et 10 octobre 1982**

Les 8, 9 et 10 octobre se sont tenues à Paris et à Versailles la Rencontre Européenne de Jeunes organisée par la Commission Jeunes de l'Organisation Française du Mouvement Européen ainsi que la deuxième Convention pour l'Europe. Ces rencontres ont connu un grand succès : 1 500 à 2 000 participants au total.

Un thème a dominé les travaux : celui de la crise que connaît l'Europe et qui risque de l'entraîner sur la voie du déclin économique et politique, menaçant tous les efforts de construction européenne entrepris depuis plus de trente ans.

Parmi les périls qui menacent l'Europe du fait même de la crise, quelques uns ont été souvent cités : tout d'abord le chômage qui touche plus de 10 millions de travailleurs européens, parmi lesquels 4 millions de jeunes de moins de 25 ans, comme l'a expliqué **Jean-Philippe Pasdeloup** à la rencontre européenne de jeunes.

La crise fait peser des périls sur l'existence même de la C.E.E. selon **Simone Veil** dans la mesure où la conjoncture économique peut conduire à la multiplication des mesures protectionnistes et où la vie communautaire apparaît de plus en plus comme une contrainte à certains pays membres.

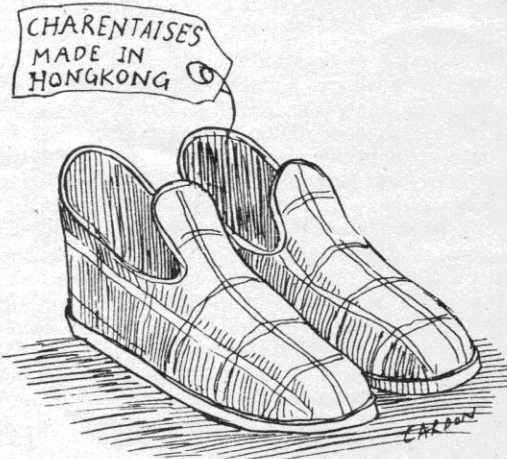
De même la crise rend plus aigu le blocage des institutions de la C.E.E., ne contribue pas, loin s'en faut, au développement de politiques communes dont l'absence (si l'on excepte l'agriculture) a été dénoncée par tous les intervenants. En outre, elle bloque l'élargissement, pourtant souhaitable, de la C.E.E.

Mais la crise ne condamne pas pour autant la C.E.E. comme l'a souligné **Jacques Delors**. Bien au contraire, l'Europe est de plus en plus nécessaire car elle seule peut permettre de transcender les intérêts particuliers en un intérêt collectif supérieur. Citons quelques exemples :

- Comment lutter contre la prédominance du dollar dont les évolutions erratiques aggravent la crise, sinon en créant progressivement un nouveau moyen de paiement européen à partir de l'ECU ? L'Europe doit continuer à être une zone de stabilité monétaire.

- Nombre de problèmes industriels ne peuvent trouver une solution en dehors du cadre européen comme l'a expliqué la Commission sur les Politiques Communes, et ce, aussi bien pour préserver les industries de base (sidérurgie, textile) que pour développer les technologies de l'avenir. Quant au thème de la reconquête du marché intérieur, c'est à l'échelle européenne qu'il est pertinent.

## LA RECONQUÊTE DU MARCHÉ INTÉRIEUR



**Mais ça va être dur !**

- Nombre de problèmes sociaux devraient aussi être posés dans le cadre du développement de l'unification européenne. Par exemple, tous les économistes sont d'accord pour reconnaître que la baisse de la durée du travail se traduira par la création de d'autant plus d'emplois qu'elle sera menée de façon coordonnée par les différents pays membres de la Communauté.

- De même l'Europe a un grand rôle à jouer pour la paix dans le Monde. D'abord, parce que l'Europe est une zone de liberté, de démocratie et parce qu'elle fait rayonner ces idées dans le Monde. Ensuite parce que la sauvegarde de la paix n'est pas un problème qui doit être traité au seul plan militaire. Elle dépend tout autant, sinon plus, du développement économique généralisé. Et c'est en cela que l'Europe a une carte fondamentale à jouer. A cet égard, **Giuseppe Petrilli** a repris l'idée d'un Plan Marshall Européen pour transformer la demande potentielle des pays en voie de développement en demande solvable, ce qui créerait par ailleurs des débouchés pour l'industrie européenne.

Mais pour que l'Europe puisse relever tous ces défis, elle doit se doter de moyens constitutionnels plus efficaces. Tous les participants ont défendu l'objectif de la constitution d'un gouvernement et d'un Parlement européen bicaméral avec une Chambre réunissant des représentants des Peuples, une Chambre réunissant des représentants des Etats. Pour cela il faut commencer par lever l'obstacle de la procédure de vote et adopter la règle de la majorité qualifiée pour redonner au Conseil une capacité de décision. D'autres objectifs sont à atteindre rapidement : étendre les compétences du Parlement au delà de son rôle consultatif, établir un système électoral uniforme pour la prochaine élection du Parlement européen.

Par conséquent, plus que jamais, seule une volonté politique permettra de « désembourber le char européen » (**Jacques Delors**) et relancer la construction européenne. C'est un des messages les plus importants de cette Convention.

**Eric Tournier**

## L'EMPLOI DES JEUNES EN EUROPE

Si dans le cadre d'une telle rencontre, il est nécessaire de consacrer une part importante de discussions au thème du chômage des jeunes en Europe, c'est qu'il s'agit d'un sujet de crise. Du Nord au Sud de l'Europe, la jeunesse est frappée et l'on pourrait dire, avec une certaine provocation, que l'un des principaux, sinon le seul trait commun à la jeunesse européenne est le chômage ou le risque de chômage.

Il est plusieurs manières d'aborder ce thème. La première, la plus froide, la plus aride, mais peut-être aussi la plus impressionnante, passe par l'examen des statistiques. Il n'est pas question ici de débiter une longue litanie de chiffres, de taux de chômage, mais il est cependant nécessaire d'évoquer certains chiffres : en juin 1982, près de quatre millions de jeunes de moins de 25 ans sont sans emploi dans la Communauté à Neuf (les chiffres grecs ne peuvent encore être pris en compte du fait de la difficulté d'ajustement statistique) ; ils représentent 39 % du total des chômeurs de la Communauté. Dans cet ensemble, des points noirs : le Sud de l'Europe (Italie, Espagne) avec des taux de chômage des jeunes supérieurs à 25 %, l'Irlande avec près de 20 %. Circonstance aggravante, ces chiffres se situent sur un *trend* de croissance qui s'accélère doublement : accroissement général du chômage dans la Communauté, accroissement de la part relative des jeunes dans le total des sans-emplois.

Etudions d'un peu plus près cette population des jeunes chômeurs ; elle n'est pas homogène. Tous les jeunes ne sont pas égaux devant le risque de chômage et certains groupes présentent une vulnérabilité plus grande : les femmes tout d'abord, deux ou trois fois plus touchées que les garçons à âge égal ; les jeunes peu ou pas qualifiés, ceux qui sortent du système scolaire sans diplôme (150 à 200 000 par an en France) ou avec une formation de niveau inférieur ; les jeunes migrants, en particulier ceux dits de la seconde génération, nés en Europe de parents immigrés et qui se trouvent ballottés entre deux communautés, rejetés de partout ; les jeunes handicapés enfin. A ces groupes défavorisés s'ajoutent ceux qui vivent dans une région en crise. On ne doit pas oublier que la crise qui frappe les économies occidentales actuellement est aussi celle de certaines régions qui avaient leur industrie fondée sur le textile et la sidérurgie. Ainsi, des Midlands à la Lorraine, en passant par le bassin de Charleroi, de nombreux jeunes se trouvent confrontés à un risque de chômage supérieur et sont souvent réduits à s'expatrier pour trouver du travail.

Enfin, que dire de ceux qui, s'ils ont trouvé un emploi, ont dû accepter une importante déqualification par rapport à la formation reçue ou, pire, sont entrés dans le cercle vicieux de l'intérim, des contrats de travail à durée déterminée, des emplois précaires, de l'auxiliariat dans la fonction publique. Si l'intérim pour certains jeunes constitue un choix, une option en faveur d'un mode de vie alternant périodes de travail et temps de loisirs important, celles-là servant à financer celui-ci, marquant ainsi dans de nombreux cas le refus de s'intégrer à une société et à un mode de vie jugés aliénants et ne permettant pas la réalisation personnelle, dans la majeure partie des cas, l'intérim n'est qu'un palliatif, une planche de salut, seule porte de sortie entrebaillée face au chômage. Hélas, l'expérience montre que l'emploi précaire ne permet pas une véritable insertion dans la vie active, qu'il crée et perpétue un volant de main-d'œuvre sur lequel pèse en grande partie l'ajustement des coûts reliés à la crise.

On peut alors se demander, pour reprendre la forte expression de **G. Bataille**, si la jeunesse ne devient pas la « part maudite » de la société, part maudite dont l'énergie se trouve gaspillée du fait de l'organisation sociale existante. Quelles réserves d'énergie ne pourrait-on en effet trouver parmi les jeunes européens réduits au chômage et à l'inaction et combien de besoins sociaux criants pourraient ainsi être satisfaits ?

L'entrée dans la vie active représente donc du Nord au Sud de l'Europe un problème majeur pour la jeunesse, car, au-delà de l'obtention ou non d'un emploi, c'est toute l'insertion sociale qui est en jeu. Nous vivons dans une société où, qu'on le regrette ou non, l'appartenance sociale est toute conditionnée par le travail : possibilités de consommation, position dans l'échelle sociale, relations, etc... Les jeunes, ou tout du moins la part importante d'entre eux qui connaît le chômage se trouvent ainsi rejetés en marge de la société, subissant un processus d'exclusion sociale. Pour reprendre les termes d'une motion votée au dernier Congrès International de la J.E.F. à Milan en septembre 1981 : « Ils se considèrent comme n'ayant aucun rôle dans une société qui ne répond pas à leurs aspirations. » Exclusion sociale donc qui peut trouver sa forme extrême dans des comportements délinquants ou, plus généralement, dans un rejet, plus ou moins affirmé, des activités collectives, en particulier dans le domaine du politique. Les jeunes considèrent que le système politique, les politiciens ne peuvent en aucun cas répondre à leurs problèmes et à leurs aspirations et refusent donc toute participation, commençant par la non-inscription sur les listes électorales.

Ce sont ces mêmes défis qui se posent à l'Europe. Elle n'apparaît et n'apparaîtra aux jeunes que comme un concept vidé de toute substance, elle ne pourra en aucun cas constituer un idéal si elle ne se penche pas sur leurs problèmes. Pour reprendre les termes d'un député européen : « Pour elle [la jeunesse] l'emploi est une des questions majeures, sinon la question majeure de notre époque. Si la Communauté européenne reste muette sur l'emploi et

l'avenir des jeunes, ceux-ci sauront qu'ils n'ont rien à attendre d'elle. »

Muette, la Communauté ne l'a certes pas été. Comme dans de nombreux domaines, Bruxelles et ses organismes, ses « eurocrates », ont produit un volume considérable de papiers, d'études, de rapports, de résolutions, de recommandations. Certaines intéressantes, d'autres plus discutables, une bonne part de pur verbiage. S'il faut des heures pour dépouiller cette masse de papiers, au niveau des actions concrètes, le bilan est facile à faire : trois types d'actions peuvent être recensés. Tout d'abord, la Communauté a agi par des opérations d'échange de jeunes travailleurs, excellente initiative pour sceller l'Europe, malheureusement limitée puisque ne concernant qu'un peu plus d'un millier de personnes. Deuxième et principal axe d'activités, le Fonds Social Européen qui consacre environ 40 % de ses ressources à des aides à la formation des jeunes sous forme d'aide à l'embauche, contrats emploi-formation, aide à l'apprentissage, et à des aides à l'emploi dans des programmes d'utilité collective, et ce dans la proportion de 75 % pour les aides à l'embauche, 25 % pour les emplois d'utilité collective. On doit cependant souligner qu'elles ne représentent pas une politique autonome de l'Europe, mais qu'elles viennent en complément des aides accordées par les différents Etats-membres. Enfin la Communauté tente, bien timidement, d'établir une coordination entre les différents systèmes de formation passant en particulier par une équivalence européenne des diplômes qui conditionne la réalisation du principe de libre-circulation des travailleurs prévue par le Traité de Rome.

Ces mesures ne représentent cependant qu'une goutte d'eau dans la lutte contre le chômage des jeunes et l'aggravation du phénomène montre leur insuffisance. Elles sont tout d'abord limitées par la faiblesse des moyens financiers, mais ceci est un problème commun à toutes les politiques menées à l'échelle européenne, à l'état actuel de la construction européenne. Deuxième lacune, elles ne s'attaquent pas aux différences relevées dans la population des chômeurs. Les hommes bénéficient plus des aides que les femmes, pourtant plus atteintes par le chômage, les stages de formation sont surtout suivis par des jeunes déjà qualifiés. Troisième problème, une étrange pusillanimité politique : la Communauté se contente d'épauler les politiques menées au niveau national au lieu d'avoir un rôle de coordination et d'impulsion. Révélateur de cette absence de volonté politique, cet extrait d'une résolution du Conseil des ministres sur la formation en alternance, c'est-à-dire la succession de périodes de formation dans le système scolaire et dans le système productif, en date du 18 décembre 1979 : « Le Conseil invite la Commission à examiner dans quelles conditions le Fonds Social Européen pourrait éventuellement être associé à l'action des Etats-membres par le moyen de projets expérimentaux d'ampleur limitée. » Ce texte se passe de tout commentaire.

On attendait et on attend au contraire de la Communauté des propositions audacieuses en matière d'emploi des jeunes qui pourraient suivre les directions suivantes : action pour une planification européenne de l'éducation, cherchant à ajuster les formations aux emplois existants, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies ; attention accrue au passage entre le système scolaire et la vie professionnelle, visant à transformer ce seuil en une transition ; mise en place de formations professionnelles débouchant réellement sur un emploi suivant en cela l'exemple allemand de contrats d'apprentissage plutôt que la politique française des Pactes pour l'emploi élaborée par le gouvernement **Barre**, l'Allemagne étant le seul Etat de la C.E.E. où le taux de chômage des moins de 25 ans est inférieur au taux de chômage global ; discrimination positive en faveur des groupes défavorisés : femmes, jeunes peu qualifiés, migrants, etc.

Cependant, une politique réelle de lutte contre le chômage des jeunes ne peut se limiter à des mesures spécifiques visant à réduire le différentiel existant entre le taux de chômage des moins de 25 ans et le taux de chômage global, mais s'intégrer dans une politique globale, active et

dynamique, où l'Europe aurait une place primordiale. Premier objectif, l'établissement d'un nouveau régime de croissance, intégrant les transformations technologiques à venir. Dans ce domaine, une réelle politique industrielle à l'échelle européenne est nécessaire pour prendre le tournant de l'informatisation croissante de l'appareil productif dans les meilleures conditions possibles et sauvegarder ainsi l'indépendance économique et technologique de l'Europe. Un exemple de ce qu'il ne nous faut pas faire vient d'être donné par l'accord signé le 23 septembre entre la firme américaine I.T.T. et Philips qui obère gravement les perspectives d'une industrie européenne de l'électronique. Il faut également une union monétaire européenne permettant seule de réaliser la stabilité monétaire, condition de rétablissement des économies.

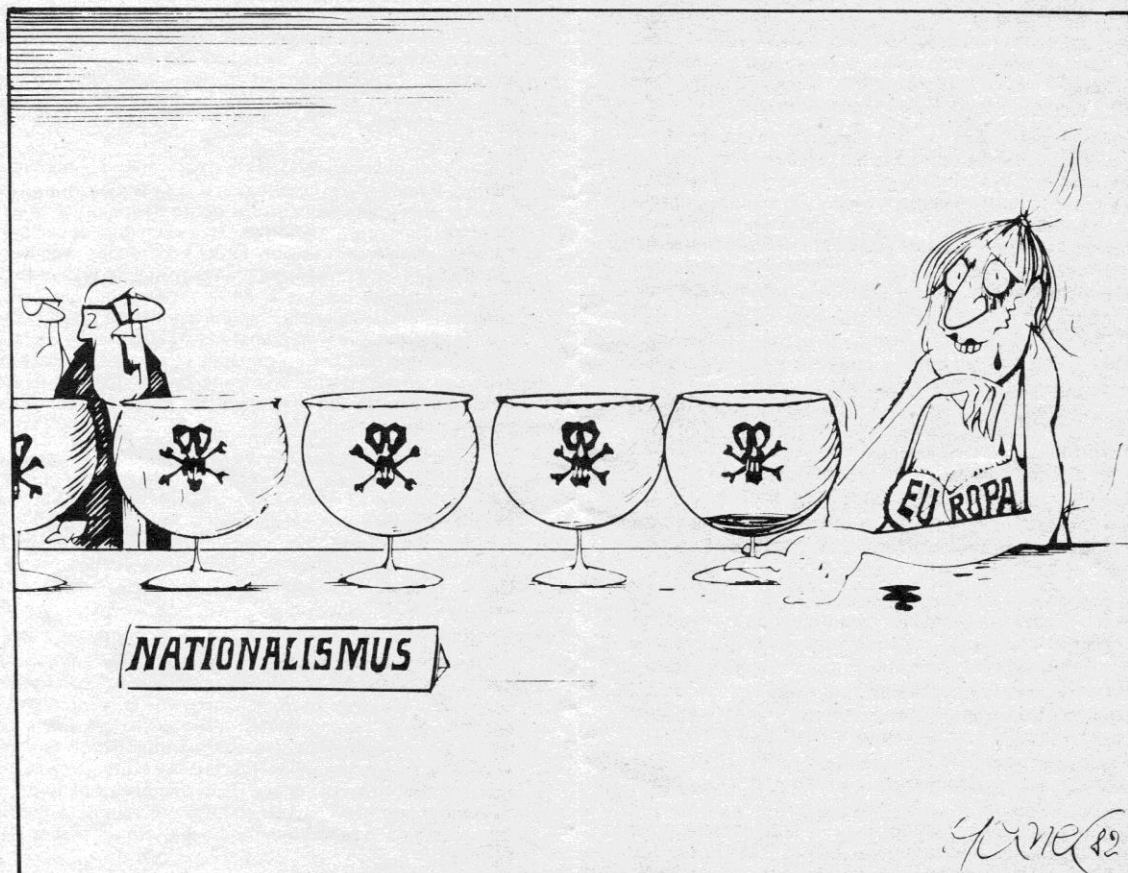
Dans le domaine spécifique de l'emploi, deux orientations doivent être suivies : la mise en place d'une réelle politique de partage du travail, moyen de sceller la solidarité face aux coûts des mutations économiques et technologiques et d'aller vers une société moins aliénante et plus humaine. Il est inutile de souligner que la réalisation d'une telle politique se fera de manière optimale au niveau européen. Ce partage du travail doit s'accompagner du développement d'emplois d'utilité collective, dans le « tiers secteur », pour reprendre l'expression de **Jacques Delors**, domaine où d'importantes lacunes restent à combler dans nos sociétés : que l'on pense à l'éducation, la consommation, l'animation culturelle, la santé... Les jeunes sont prêts à y déployer leur énergie si on leur donne la possibilité de réaliser leurs projets, si, par exemple, un vaste programme d'aide à la création d'emplois d'utilité collective est lancé au niveau européen, sur le modèle de l'Opération Solidarité Economique canadienne.

Ces buts sont difficiles à atteindre, inutile de le nier. Une condition préalable en est une profonde réforme institutionnelle de l'Europe, permettant plus de démocratie et d'efficacité. Plusieurs points sont à souligner : augmentation des pouvoirs du Parlement, organe démocratiquement élu par l'ensemble des Européens ; mise en place d'un gouvernement européen avec un élargissement des domaines couverts par les institutions européennes (monnaie, économie, finance, défense, relations extérieures). Tout ceci suppose la réalisation de transferts de souveraineté des Etats-membres à la Communauté, comme cela s'était réalisé en 1958 dans les domaines douaniers et agricoles, et le développement des ressources financières, grâce à l'accord d'un pouvoir fiscal au Parlement et au Gouvernement européens.

Une autre condition nécessaire est l'engagement des jeunes dans cette bataille pour l'Europe dont cette Convention représente une étape importante et où la J.E.F. est engagée depuis de nombreuses années. Il faut lutter pour une Europe démocratique où les jeunes n'auraient pas à craindre le chômage ou une quelconque exclusion sociale, où une société plus respectueuse de l'homme et de la nature puisse s'épanouir ; lutter pour une Europe Fédérale où toutes les minorités auraient leur place. Cette action peut débiter par un soutien à la réforme institutionnelle que le Parlement est en train d'élaborer, par une popularisation des thèmes européens, par une diffusion, actuellement quasi inexistante, d'informations sur les enjeux européens.

Et c'est alors seulement que nous pourrions répondre à la question qui sert de titre à cette Rencontre : « Quelle Europe de demain pour les jeunes ? » « Celle que nous avons voulu, celle pour laquelle nous avons lutté. »

**Jean-Philippe Padeloup**



EG-Magazin

*C'est une miraculée de la médecine, on n'arrive pas à la tuer.*

## LES PROBLÈMES INTERNATIONAUX TALON D'ACHILLE DU PARLEMENT EUROPEEN

Les prises de position sur les problèmes internationaux constituent généralement le point le plus faible de l'activité du Parlement européen, pour des raisons que nous avons étudiées à maintes reprises.

La Communauté n'ayant pas encore de compétence en matière de politique extérieure et de politique de défense, sa position internationale étant notablement affaiblie par le blocage réel du processus d'intégration économique, les intervenants au Parlement européen ont nécessairement tendance à balancer entre deux pôles, celui de la subordination à la politique américaine et celui du discours de pure propagande. Ce qui n'exclut pas qu'en d'autres circonstances apparaissent des sursauts de volonté, lorsque les sollicitations se font plus fortes.

Les récents débats sur le Liban, la Pologne et le gazoduc euro-sibérien confirment largement ce schéma explicatif.

\* \* \*

Une discussion d'urgence a eu lieu sur le Liban à la suite de l'attentat contre *Bechir Gemayel*. Elle s'est conclue par l'accord de tous les groupes, à l'exception des communistes et des membres du groupe de coordination, sur une résolution qui, après avoir condamné cet attentat, demande à la Communauté d'essayer de jouer un rôle positif dans la poursuite du processus de paix au Moyen-Orient avec des initiatives humanitaires, économiques et politiques concrètes. Cette résolution ne fait pas mention de l'incursion des forces armées israéliennes à Beyrouth Ouest, incursion dont le caractère dramatique a depuis lors été confirmé par les massacres perpétrés dans les camps palestiniens.

Ce n'est qu'après ces massacres que le Parlement européen s'est ressaisi dans un moment d'unanimité pour juger les derniers faits survenus et a repris un discours affirmant le caractère global de la solution à apporter au conflit du Moyen-Orient.

Le document adopté au cours de la session du 11 au 15 octobre réclame en effet le retrait de toutes les forces qui se trouvent au Liban sans l'accord explicite du gouvernement de Beyrouth, insiste sur le fait que tout règlement global du conflit exige la reconnaissance politique de tous les états de la région, un patrie pour le peuple palestinien, la restauration de la pleine souveraineté de l'Etat libanais et de l'intégrité de son territoire et demande que les pays arabes membres de l'O.P.E.P., les U.S.A. et la C.E.E. élaborent un programme de développement pour tous les Etats dévastés par la guerre.

Comme on le voit, le Parlement européen a finalement repris après de longues tergiversations la manière de poser le problème adoptée par le Sommet européen de Venise en 1980 et depuis longtemps abandonnée par le Conseil des ministres, ce qui a conduit la C.E.E. à se subordonner à la politique américaine et à ne pas en dépasser les limites.

Cette dernière prise de position représente indubitablement un progrès par rapport à celle adoptée en septembre même si l'on doit critiquer l'absence de toute référence à l'O.L.P. ou à un Etat palestinien.

La nécessité d'un rôle autonome et actif de la Communauté est pourtant de plus en plus indispensable alors que, malgré le maintien de la ligne intransigeante du gouvernement israélien, des éléments positifs apparaissent tels que :

- la décision de Fez des Etats arabes (qui ouvre la voie à la reconnaissance simultanée du droit à l'autodétermination des Palestiniens et de celui d'Israël à une existence sûre et reconnue),
- l'accord entre *Yasser Arafat* et le roi *Hussein* sur le projet d'une fédération entre un Etat palestinien en Cisjordanie et à Gaza et la Jordanie,
- l'appel lancé à l'O.L.P. pour la reconnaissance de l'Etat d'Israël et l'acceptation explicite des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'O.N.U. par différentes personnalités palestiniennes des territoires occupés,



(Desstn de PLANTU.)

- l'affirmation en Israël même de tendances critiquant la politique gouvernementale de la force brutale et favorables à l'instauration d'un dialogue réel avec les pays arabes...

\* \* \*

La résolution sur la Pologne, adoptée par l'ensemble du Parlement européen, (à l'exception des communistes français qui ont voté contre et des communistes italiens qui n'ont pas pris part au vote) et fondée sur le rapport de M. *Deschamps* (P.P.E., démocrate-chrétien belge) apparaît également très insatisfaisante. La partie la plus importante de ce texte concerne l'aide économique et financière au-delà de l'exigence, évidente, de lever l'état de siège et de rétablir la liberté.

Le texte affirme que le maintien de la situation actuelle en Pologne entraînerait un réexamen de fond de toute la politique économique communautaire en direction de l'U.R.S.S. et des autres pays de l'Europe de l'Est, alors que la Communauté européenne (et le monde occidental) devrait au contraire être prête à accorder une aide économique et financière substantielle si un changement positif en direction du renouveau démocratique amorcé en 1980 s'affirmait et développer dès aujourd'hui une aide alimentaire et humanitaire au travers des organismes non gouvernementaux.

Faire le choix de moduler la coopération économique et financière avec la Pologne en fonction de l'évolution interne de ce pays vers un plus grand respect des droits démocratiques est ambigu. En effet, dans une situation de répression dure et parfois impitoyable d'un mouvement (qui en 1980 est l'un des processus les plus grandioses et les plus novateurs jamais développés dans le bloc soviétique), continuer comme si de rien n'était les rapports économiques et financiers avec la Pologne signifierait objectivement affaiblir les perspectives de transformation dans ce pays (ainsi que dans l'Europe de l'Est en général) et serait en contraste flagrant avec les engagements pris dans l'acte final de la Conférence d'Helsinki concernant le respect des droits de l'homme dans tous les pays signataires.

Ce qui affaiblit par ailleurs cette position, c'est le fait qu'elle ne s'intègre pas dans une vision plus large, axée sur le dépassement des blocs en Europe et sur le rôle déterminant que pourrait jouer à cet égard la consolidation de l'unification de l'Europe occidentale, c'est-à-dire, avec l'acquisition d'une capacité autonome de défense, le dépassement de sa subordination congénitale aux U.S.A. et de son incapacité à influencer efficacement et positivement la politique soviétique.

S'il est vrai que le Parlement européen ne peut pas obtenir à court terme de résultats dans cette direction, le problème de la mise en commun de la défense et de la politique extérieure devra cependant être discuté dans le cadre de la reconstruction institutionnelle de la Communauté. C'est justement parce que le problème du dépassement des blocs antagonistes (qui constituent l'obstacle de fond à une évolution démocratique de l'Europe orientale) va objectivement entrer dans une phase de mutation, que le Parlement européen devrait commencer à tenir ce discours. Il contribuerait ainsi à faire comprendre les termes exacts du problème polonais.

\* \* \*

Il faut malheureusement constater que les quelques trente années passées à l'ombre de la tutelle américaine ont fait perdre aux hommes politiques européens, et en particulier aux membres du Parlement européen, l'habitude de « penser en grand ». Il serait logique de désespérer si de temps à autre n'apparaissaient des événements indiquant que la volonté de récupérer l'autonomie de l'Europe n'a pas complètement disparu. Une relance véritable de la construction européenne pourra donc encore lui redonner des forces. C'est ainsi que doit être analysée la démarche pressante du Parlement européen auprès du gouvernement américain afin qu'il lève l'embargo sur le gazoduc sibérien ; elle réunit une très large majorité de ses membres et faisait suite aux demandes similaires des gouvernements de la Communauté.

L'attitude arrogante des Américains (c'est bien le moins que l'on puisse dire), désireux d'imposer un embargo aux Européens en continuant à faire par ailleurs des affaires d'or en vendant des montagnes de blé aux Soviétiques, a provoqué en fin de compte une levée de boucliers de la part des Européens qui commencent à prendre conscience de ce que leur coûte en termes économiques (sans parler du prix politique) de laisser entre les mains de Washington les décisions de fond qui les concernent.

Il ne reste qu'à espérer, comme l'a fait M. Davignon, membre de la Commission européenne à l'occasion de ce débat, que cette prise de conscience se traduira par une volonté de doter la Communauté d'une stratégie industrielle commune sans laquelle sa dépendance technologique ne pourrait que s'aggraver.

**Pour le Fédéralisme**

## SANDRO PERTINI GRANDEUR ET HUMILITE D'UN PRESIDENT

Le 35<sup>ème</sup> numéro de la *Nota sull'attività del Parlamento europeo* (édité par le M.F.E. italien, Via Schina, 26 - 10144 Turin) publié en octobre insiste sur une déclaration politique de grande importance faite par M. **Sandro Pertini**, président de la République italienne, le 7 octobre lors d'une réception offerte aux 81 membres italiens du Parlement européen.

Une telle rencontre méritait déjà d'être mentionnée en elle-même car elle est la première du genre dans un pays de la Communauté européenne depuis l'élection au suffrage universel direct et que l'on peut raisonnablement espérer qu'elle sera suivie par d'autres ce qui ne pourrait qu'aller dans le sens du renforcement de l'autorité et de la capacité d'initiative de l'Assemblée.

Mais il est encore plus important de s'arrêter sur la signification politique précise des déclarations faites à cette occasion par le président **Pertini**.

Après avoir exprimé un soutien sans ambiguïté à l'initiative constituante du Parlement européen, et en particulier du Club du Crocodile, il a souhaité que l'unité européenne se nourisse de l'esprit du « *Manifesto di Ventotene* » écrit par **Altiero Spinelli** et **Ernesto Rossi** pendant leur relégation dans cette île en 1941 par le régime fasciste italien.

Dans ce texte, récemment qualifié par **Mario Albertini** de « texte européen le plus important de la Résistance » (Préface à **Spinelli-Rossi** « *Il Manifesto di Ventotene* » - Guida Editori, Naples, 1982) les deux auteurs considéraient le nationalisme comme le vice des idéologies traditionnelles — y compris le socialisme — et la cause première de corruption de la démocratie, et indiquaient dans la Fédération européenne la seule issue face aux contradictions qui avaient mené l'Europe aux catastrophes des guerres mondiales et du fascisme.

La conviction affirmée des auteurs selon laquelle « la ligne de démarcation entre les partis progressistes et les partis réactionnaires, ne suit donc plus désormais la ligne formelle de plus ou moins grand degré de socialisme à constituer, mais la ligne essentielle la plus récente qui sépare ceux qui considèrent comme but essentiel

de la lutte l'objectif de jadis, c'est-à-dire la conquête du pouvoir politique national, et qui feront involontairement certes, le jeu des forces réactionnaires en laissant se solidifier dans le vieux moule la lave incandescente des passions populaires et réapparaître les anciennes absurdités, et ceux qui considèrent comme tâche principale la création d'un Etat international stable, qui orienteront vers cet objectif les forces populaires et qui, après avoir conquis le pouvoir national, s'en serviront en tout premier lieu comme d'un instrument pour réaliser l'unité internationale » était particulièrement inacceptable pour les tenants de la politique traditionnelle, qui ne vise qu'à prendre le pouvoir dans le cadre politique préexistant — même lorsqu'il est le cadre politique du passé — et non pas à le renverser pour créer le cadre politique du présent et de l'avenir, et en particulier pour les tenants de la politique traditionnelle de « gôche ».

La responsabilité et surtout le courage politique, vertu extrêmement rare dans la classe politique européenne, dont a fait preuve **Sandro Pertini** en faisant une autocritique sincère est encore plus remarquable. Il a en effet rappelé qu'il avait adhéré en 1941 à ce texte, exactement intitulé « Pour une Europe libre et unie - Projet d'un manifeste », mais qu'il avait par la suite retiré son adhésion sur l'insistance de ses amis politiques et du Parti Socialiste Italien. « Je me suis trompé — a-t-il dit textuellement — et je m'en excuse. Aujourd'hui je ne le ferais plus. »

Après de telles affirmations on est en droit d'espérer que le président de la République italienne acceptera l'invitation qui lui a été adressée de se rendre devant l'Assemblée européenne pour y lancer un appel à l'unité européenne, et que le gouvernement et le Parlement italiens stimulés par son attitude exemplaire manifesteront rapidement un soutien opportun et réel à l'action du Parlement européen, même si la récente démission du gouvernement de M. **Spadolini** et son remplacement par celui de M. **Aminatore Fanfani** ne laisse rien présager de bon compte-tenu de la personnalité imprévisible du nouveau président du conseil.

Qu'il nous soit permis d'effectuer un rapprochement entre la prise de position du premier italien et le silence des responsables politiques français, et du premier d'entre eux, M. **François Mitterrand**, qui ont pourtant eu récemment une excellente occasion de faire leur autocritique lors de l'une des multiples manifestations et des moults discours qui ont suivi le décès de M. **Pierre Mendès France**. En effet que **Pierre Mendès France** ait été un homme politique d'une intégrité et d'un courage exemplaire, qu'il ait largement contribué au processus de décolonisation n'enlève rien au fait qu'il s'est trompé (et avec lui la majeure partie de la classe politique de la gauche française) au sujet de la C.E.D. et que son attitude ambiguë et alambiquée lorsqu'il était président du conseil ait été largement responsable de l'échec de la première tentative sérieuse de créer l'union européenne, avec pour corollaire de maintenir le partage du monde décidé à Yalta.



M. Altiero Spinelli et son crocodile vus par un caricaturiste italien.

## U.E.F.

### LE PROCHAIN CONGRÈS DE L'U.E.F.

C'est finalement à MILAN que se tiendra le prochain Congrès de l'U.E.F., les 3, 4 et 5 décembre 1982.

Nous n'avons pas encore en main le programme définitif des travaux mais, compte tenu des décisions déjà prises par le bureau de l'U.E.F. et qui restent à ratifier par le Comité fédéral, il est possible d'extrapoler sur le déroulement de ceux-ci.

3 décembre après-midi :

- Cérémonie d'ouverture du Congrès ;
- Discours prononcés par des personnalités ;
- Rapport politique du Président ;
- Rapport d'activité du Secrétaire général ;
- Rapport financier du Trésorier.

4 décembre : Trois rapports traiteront des sujets suivants :

- Problèmes de la paix ;
- Problèmes institutionnels ;
- Problèmes d'une nouvelle société.

Ces rapports seront suivis d'un débat général.

Outre les rapports mentionnés, deux commissions de travail se pencheront sur les thèmes suivants :

- Buts à atteindre ;
- Moyens institutionnels pour y parvenir.

C'est au cours de ce Congrès que sera élu pour deux ans le nouveau Comité fédéral de l'U.E.F., qui comprendra 44 membres titulaires et 22 membres suppléants. En outre, chaque délégation nationale élira deux représentants au Comité fédéral, en plus de ceux qui seront élus par le Congrès.

## C.C.E.

### Déclaration politique du Conseil des Communes d'Europe

Le Comité de présidence du Conseil des Communes d'Europe, Rappelant les termes de la Résolution politique des XIV<sup>e</sup> états généraux des Communes d'Europe de Madrid, exprime sa profonde inquiétude devant la multiplication et l'intensification de conflits armés sur plusieurs continents, et par là devant le danger grandissant de les voir dégénérer en une nouvelle conflagration mondiale.

Les élus locaux et régionaux membres du C.C.E. sont naturellement désireux de coopérer étroitement avec tous ceux qui s'efforcent, comme le C.C.E., de rendre l'opinion publique pleinement consciente de ce danger, et de développer des initiatives positives en faveur de la paix.

Ils considèrent en même temps que l'action la plus concrète en faveur de la paix demeure la lutte pour le développement politique, économique, social et culturel du processus d'intégration européenne, parce qu'elle est la contribution la plus efficace :

- à l'établissement d'un nouvel ordre économique international permettant de maîtriser ensemble les grands problèmes de la planète, de la faim, du désarmement, de la distribution des ressources mondiales, de l'environnement, etc. . . .
- au développement d'une organisation démocratique des Etats du monde, garantissant le libre droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, au sens de la Charte des Nations unies,
- à la défense et au renforcement des libertés individuelles et collectives, et parmi ces dernières, des libertés locales et régionales.

Ces engagements du C.C.E. se situent bien entendu dans le respect des alliances librement contractées par les Etats démocratiques dont font partie ses collectivités locales et régionales adhérentes. Ils sont tout autre chose qu'un pacifisme ambigu, situé hors de tout contexte géographique et politique, qui prônerait directement ou indirectement un désarmement unilatéral.

## un soutien : l'abonnement

### ABONNEMENT

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

NORMAL : 30 F

SOUTIEN : 50 F

MÉRITANT : 250 F

— Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

— C.C.P. 2490 82 P LYON.

(nos supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS